

# LEMANIQUES

REVUE DE L'ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU LÉMAN

## Les bisses du Valais, un exemple de gestion durable de l'eau ?

Depuis qu'ils ont été redécouverts dans les années 1980, les bisses du Valais – ces canaux d'irrigation, souvent à ciel ouvert, qui amènent l'eau des cours d'eau et torrents en direction des terres agricoles et qui sont appelés *Suonen* dans la partie germanophone du canton – ont suscité un intérêt qui va grandissant et qui dépasse largement le domaine de l'agriculture. Les bisses intéressent maintenant autant les historiens, les milieux touristiques, les randonneurs que les personnes sensibles au développement durable et à la gestion communautaire des ressources naturelles. D'un statut d'infrastructure agricole, le bisse a pris ces dernières années une connotation nettement plus complexe, à cheval sur les domaines de l'agriculture, du patrimoine et du tourisme. Dans cette note, nous allons nous intéresser tout d'abord à la raison d'exister des bisses et à leur histoire, avant d'aborder leurs caractéristiques physiques et organisationnelles, pour nous interroger, en conclusion, sur le futur de ces canaux.

### Les bisses: localisation et raisons de leur existence

Le Valais est la région de Suisse dans laquelle les réseaux traditionnels d'irrigation gravitaire ont été le mieux et le plus intensément développés. Mais ce n'est pas l'unique

endroit qui permet d'observer ces canaux et des régions comme l'Emmental, certaines vallées des Grisons ou encore les hautes vallées du Tessin, conservent encore actuellement les vestiges de canaux d'irrigation, aujourd'hui le plus souvent abandonnés.

Plusieurs raisons peuvent être invoquées pour expliquer la présence, les caractéristiques et le développement des bisses du Valais. Nous en évoquerons trois.

**1) Le climat.** C'est la raison première de l'existence de ces canaux. C'est parce que

les apports pluviométriques étaient insuffisants que les agriculteurs ont construit les bisses. Et la carte des fortes concentrations de bisses « colle » parfaitement avec la carte pluviométrique du Valais. C'est dans la partie médiane du cours du Rhône, entre Brigue et Martigny, que l'on retrouve le plus de canaux (fig. 1).

De la source du fleuve à Brigue (vallée de Conches), le climat est de type montagnard humide avec des précipitations annuelles relativement abondantes et des températures moyennes basses. Il en est

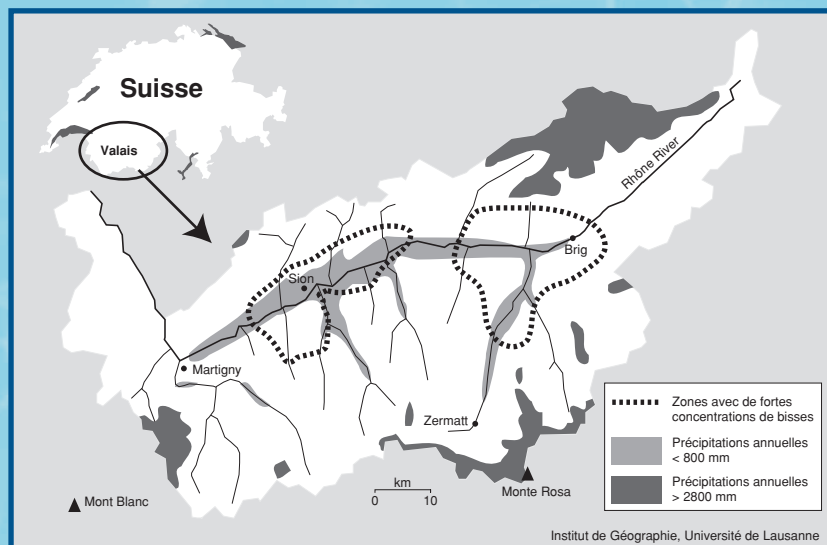


Fig. 1 – Carte pluviométrique et de localisation des bisses

Institut de Géographie, Université de Lausanne



Fig. 2 – Le bisse de la Tsandra, un bisse creusé dans le versant.



Fig. 3 – Le Ladu, Jolital.

de même dans la région du Simplon, influencée par les courants du sud. A l'aval de Brigue et jusqu'à Martigny, le climat est de type continental, marqué par des moyennes de précipitations annuelles faibles (moins de 600-700 mm d'eau par année en plaine), des températures élevées (environ 10°C de moyenne annuelle en plaine) et une forte amplitude thermique journalière et annuelle. Dans le Chablais, à l'aval de la cluse du Rhône, le climat devient à nouveau plus humide, avec plus d'un mètre d'eau par année en plaine. La relative aridité du Valais central s'explique par une situation d'abri entre deux hautes chaînes de montagnes, les Alpes bernoises au nord, avec des sommets culminant entre 3000 et 4000 m, et les Alpes valaisannes

au sud, dont la crête principale dépasse 4000 m sur toute sa longueur. La vallée principale est ainsi protégée autant des perturbations venant de l'Atlantique (ouest et nord-ouest) que de celles provenant du bassin méditerranéen. La sécheresse est encore accentuée par la fréquence des situations de foehn<sup>1</sup>.

**2) La géomorphologie.** L'effet du relief est moins connu. Si l'on observe les techniques de construction, on peut distinguer deux groupes de bisses: soit le canal est creusé simplement dans le versant (fig. 2), soit il est accroché à la paroi, fixé sur des poutres, appelées «boutsets», elles-même enfoncées dans la roche (fig. 3-4). Cette seconde technique, qui a aujourd'hui disparu – souvent

remplacée par des tunnels creusés dans la montagne – était bien sûr nettement plus difficile et onéreuse à l'entretien. Pour la construction de plusieurs bisses, situés sur la rive droite du Rhône, on a dû avoir recours à cette technique pour traverser les barres calcaires inclinées vers la plaine, typiques de cette région, en raison de la configuration tectonique des vallées. La morphologie en gorge des affluents de la rive droite du Rhône explique la présence de ces canaux suspendus, dont il reste actuellement encore quelques vestiges. Le géologue lausannois Maurice Lugeon a bien mis en évidence cette relation forte entre les techniques de construction et le contexte géologique lorsqu'il a levé la première carte géologique



Fig. 4 – La paroi des Branlires: vestiges du Torrent-Neuf de Savièse permettant de traverser une barre calcaire

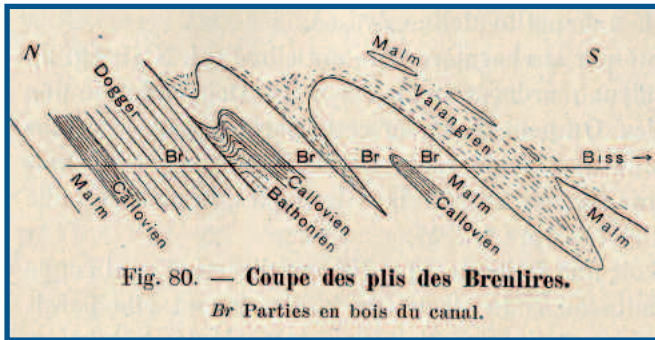


Fig. 5 – Esquisse géologique dessinée par Maurice Lugeon (1916), mettant en évidence l'influence de la géologie sur les techniques de construction du Torrent-Neuf de Savièse.

de la vallée de la Morgé en 1916 (fig. 5). Pour être complet, il faut encore mentionner la construction sur pilotis utilisée pour traverser des glissements de terrain (fig. 6).

**3) Le contexte économique et démographique.** Dans les années 1990, des études historiques détaillées (Dubuis 1995, Reynard D. 2002) ont permis de faire remonter les premières mentions écrites de canaux à la seconde moitié du Moyen Age (les premiers documents écrits datent du XIII<sup>e</sup> siècle, mais se réfèrent souvent à des bisses plus anciens, dont on peut raisonnablement faire remonter la construction à l'optimum climatique de l'an mil (XI<sup>e</sup> siècle)). Elles ont surtout montré que le siècle d'or des bisses est le XV<sup>e</sup> siècle (fig. 7) qui voit la construction de la plupart des grands canaux du Valais, tels que les bisses d'Ausserberg, d'Ayent, du Levron, de Lens, de Savièse, etc. Les raisons sont économiques : c'est pour développer l'élevage commercial des bovins que les communautés valaisannes intensifient la production d'herbage, en construisant des bisses, et « délocalisent » une partie de la production, en acquérant notamment des alpages et des pâturages sur le versant nord des Alpes. Le développement des bisses est ainsi très fortement lié à la « civilisation de la vache ». Dans les siècles qui suivent, à la faveur de la péjoration climatique du Petit Age Glaciaire, peu de nouveaux bisses sont construits et certains sont même abandonnés, notamment dans la vallée de la Massa (Aletsch). Au XIX<sup>e</sup> siècle, la montagne valaisanne est surpeuplée. On intensifie donc à nouveau la production – en construisant de nouveaux canaux, souvent à haute altitude et dans des terrains difficiles (Papilloud, 1999) – et on délocalise à nouveau; mais cette fois-ci, ce sont les hommes qui partent vers le nouveau monde ou les antipodes. Dès le tournant du XX<sup>e</sup> siècle, le réseau des bisses qui devait atteindre plus de 1500 km de canaux principaux à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle,

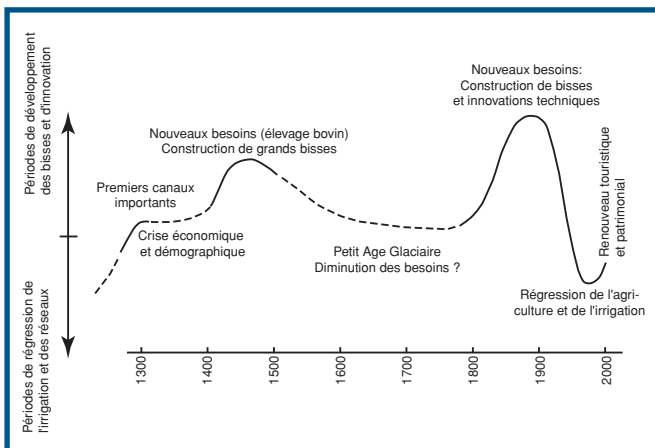


Fig. 7 – Une esquisse de l'évolution des bisses au cours du dernier millénaire.

Source : Emmanuel Reynard

commence à décliner, pour ne plus compter qu'environ 750 km au début des années 1990, selon un inventaire réalisé par le Service de l'aménagement du territoire du canton du Valais. Nombre de canaux sont abandonnés, en même temps que l'irrigation des terrains les plus inaccessibles; d'autres sont remplacés par des tunnels, comme à Visperterminen, Savièse ou Lens, d'autres encore sont couverts, comme le bisse de la Tsandra (Conthey), presque complètement mis sous tuyaux dans les années 1980. Il faudra attendre le milieu des années 80 pour qu'un nouvel intérêt se fasse jour et que certains bisses soient même remis en eau, réhabilités et ouverts à la randonnée pédestre sous les effets conjugués de l'intérêt des milieux touristiques et de protection du patrimoine.



Fig. 6 – Passage du bisse d'Ayent en glissement de terrain. Les pilotis peuvent être rallongés afin de maintenir une pente uniforme.

## Les bisses : une infrastructure et une organisation

### Les techniques et infrastructures

Les bisses ne se limitent pas à ces 700 ou 800 kilomètres de canaux, dont une bonne partie peut être visitée par les randonneurs et dont plusieurs guides d'excursion vantent les différents intérêts. Les bisses, ce sont surtout des infrastructures hydrauliques et une organisation complexes. C'est ce que nous détaillons dans cette partie. Les bisses du Valais – comme d'ailleurs d'autres systèmes d'irrigation communautaire dans le monde – ont été reconnus comme des exemples probants de gestion durable des ressources naturelles. L'anthropologue américaine Elinor Ostrom a beaucoup travaillé sur les systèmes traditionnels de gestion des ressources naturelles basés sur une organisation volontaire des usagers de la ressource, pour démontrer que ce que d'aucuns ont appelé la « tragédie des communaux » pouvait être évitée pour autant que des mécanismes permettent de limiter le nombre d'usagers et que des règles strictes de répartition des droits et d'organisation de la ressource soient édictées.

Les bisses du Valais entrent tout à fait dans ce modèle. Pour comprendre les principales caractéristiques d'organisation des bisses – qui évidemment changent quelque peu de cas en cas – il est utile de s'attarder sur un schéma général de l'irrigation dans un bassin versant quelconque (fig. 8). Dans nombre de vallées, les réseaux d'irrigation sont étagés. Cela permettait d'une part de décaler les périodes d'irriga-

tion en fonction de l'évolution saisonnière de la végétation, d'autre part d'éviter un arrêt total de l'arrosage en cas de rupture d'un canal principal. Si l'on observe l'organisation à l'échelle d'un bisse, on distingue en général le canal principal (ce que l'on nomme le bisse) qui n'est la plupart du temps qu'un chenal de transport d'eau de la rivière vers les zones à irriguer, des canaux secondaires qui répartissent l'eau entre les différents secteurs à irriguer et finalement, des canaux tertiaires qui répartissent l'eau à l'échelle des parcelles. Les canaux secondaires sont souvent complétés par des infrastructures de répartition de l'eau et des ouvrages de stockage (étangs, réservoirs).

Au cours des dernières décennies, les installations d'irrigation par aspersion se sont répandues, d'abord dans les zones viticoles et arboricoles, puis, plus récemment, dans les prairies également. Les canaux tertiaires tendent donc à être abandonnés, alors que les réseaux primaires et secondaires restent tout à fait effectifs encore à l'heure actuelle. Comme on l'a mentionné plus haut, là où les coûts d'entretien des canaux en paroi étaient trop élevés, le canal principal – ou du moins certains tronçons – a été remplacé par des tunnels, alors même que le réseau secondaire continue de fonctionner comme par le passé. C'est le cas par exemple à Savièse. Il est donc faux de penser que le développement des nouvelles techniques d'irrigation a provoqué la « mort des bisses ». Au contraire, dans de nombreux endroits, les nouvelles techniques sont venues se greffer sur le réseau ancien, sans pour autant le remplacer complètement (fig. 9). Il est également faux de penser que les bisses ne sont plus que des attractions touristiques, sans vocation agricole. Dans la plupart des cas, les deux fonctions cohabitent sur le même canal.

### L'organisation

Si nous avons beaucoup insisté sur les caractéristiques techniques du réseau des bisses, c'est parce qu'elles ont une incidence sur les modes de gestion. Préoccupons-nous tout d'abord des droits d'eau. A ce niveau, il faut distinguer deux types de droits : le droit de prélever l'eau dans les rivières et la répartition des droits d'usage entre les membres de la communauté qui gère le bisse. La situation ayant beaucoup évolué au cours du temps, nous allons étudier la question en trois étapes : au Moyen Age, au début du XXe siècle et actuellement.

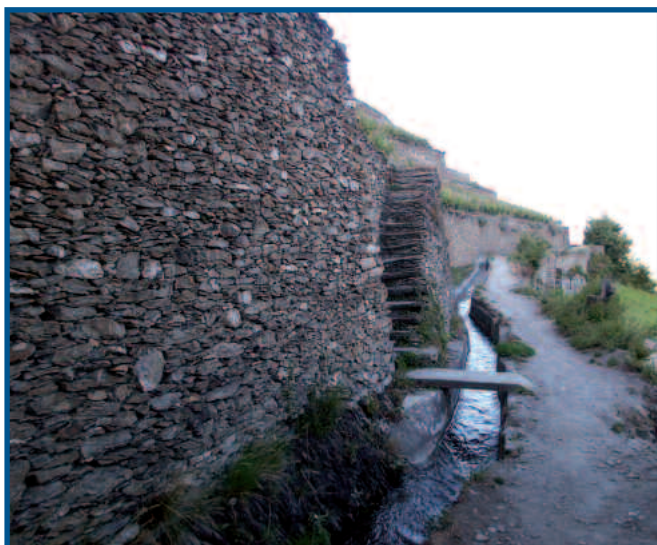


Fig. 9 – Le bisse de Clavau (Sion). Le bisse est toujours en activité, mais l'irrigation des parcelles se fait par aspersion.

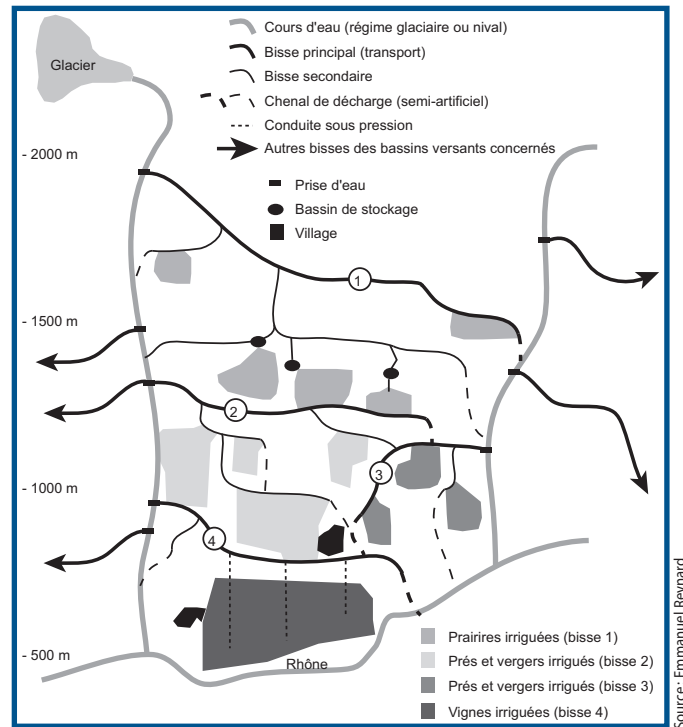


Fig. 8 – Modèle d'organisation de l'irrigation dans un bassin versant.

Source : Emmanuel Reynard

Au moment où les principaux canaux ont été créés, les eaux appartenaient généralement à des seigneurs, en l'occurrence principalement l'Evêque de Sion et la Maison de Savoie pour ce qui concerne le Valais. Ce sont ces seigneurs qui ont concédé l'usage de l'eau à des communautés paysannes, dans le but de faire fructifier la ressource et très souvent contre le paiement d'une redevance. Ces concessions ont touché tous les domaines de l'environnement alpin (alpages, forêts, moulins, etc.). P. Dubuis (1995) a relevé que ce sont surtout les prairies qui ont fait l'objet de concessions d'irrigation, les céréales n'ayant souvent pas nécessité le recours à l'irrigation. La concession était octroyée soit à l'ensemble de la communauté – l'ancêtre des communes actuelles –, soit à une partie seulement des habitants d'une région organisés dans une association appelée « consortage » (Reynard D., 2002). Les bisses actuels sont ainsi gérés pour moitié par des communes et pour moitié par des consortages (chiffres du dernier recensement des bisses du Valais, établi en 1993).

Souvent, surtout à la suite de litiges, la durée de la concession a été mentionnée. C'est le cas des sentences de l'Evêque Josse de Silenen qui a établi le partage de l'eau à perpétuité sur la Raspille (Bisse du Tsitoret) ou dans le val de Bagnes (Bisse du Levron). Ces textes vieux de plusieurs siècles sont encore activés actuellement en cas de litiges ou pour protéger les droits des bisses lors de l'apparition de nouveaux usages de l'eau, comme cela a été le cas dans le projet – avorté pour le moment – de barrage de la Raspille ou lors de la construction du barrage de Mauvoisin. Actuellement, ce sont généralement les communes qui sont propriétaires des cours d'eau et qui pourraient octroyer de nouvelles concessions pour des bisses. Ces derniers sont également soumis à la législation sur les eaux (LEaux de 1991, débits résiduels minimaux), mais nous n'avons pas connaissance de réelle application des articles 31 et suivants de la LEaux dans le cas des bisses, les débits octroyés ayant souvent été garantis au moment de la signature des concessions hydroélectriques.

En ce qui concerne la gestion interne des droits d'eau, la situation est nettement plus compliquée. La littérature historique regorge de cas de conflits et les règlements d'utilisation des bisses sont souvent extrême-

ment précis sur la répartition et l'organisation temporelle des droits. L'anthropologue américain Robert McNetting a par exemple magnifiquement décrit la situation des bisses de Törbel telle qu'elle existait dans les années 60 et 70. On y découvre combien cette répartition des droits était certes très bien organisée, mais pas forcément équitable. L'historien Denis Reynard a également relevé cette situation dans les actes, statuts et ratements<sup>2</sup> datant du XV<sup>e</sup> siècle. Toute cette organisation minutieuse a magnifiquement fonctionné jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Elle reposait autant sur une description détaillée des droits de chacun et des amendes frappant les contrevenants que sur un contrôle mutuel très fort, chaque usager travaillant ses propriétés et pouvant observer d'éventuels contrevenants aux règles établies.

La situation a drastiquement changé dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle et surtout au cours des deux dernières décennies. Certains canaux ont été abandonnés et les droits qui leur étaient liés se sont éteints parallèlement. Dans de nombreuses régions, l'utilisation du sol a fortement évolué. Avec l'arrivée du chemin de fer en Valais en 1860, la céréaliculture locale, qui n'était souvent pas irriguée, a fortement régressé et a été remplacée par des prairies en altitude ou par la vigne sur le coteau. On s'est donc parfois retrouvé avec des secteurs pour lesquels des droits d'eau n'existaient pas et qui nécessitaient un recours à l'irrigation. L'autre cas de figure concerne les terrains irrigués qui ont été, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, affectés à la construction. Dans ce cas, il subsiste des droits d'eau que l'on pourrait qualifier de «flottants», le droit d'usage existant toujours formellement, mais n'étant plus du tout activé, voire inconnu du propriétaire de la parcelle. La situation est particulièrement problématique dans les régions touristiques, où nombre de parcelles ont vu leur affectation changer au cours du XX<sup>e</sup> siècle. On remarquera également que la pression sur la ressource, qui était extrême durant le XIX<sup>e</sup> siècle, a fortement diminué, parallèlement à la réduction de l'agriculture dans les secteurs les plus difficiles. La répartition minutieuse des droits d'eau n'a ainsi plus sa raison d'être et la gestion des canaux en devient beaucoup moins stricte que par le passé. Finalement, nombre de consortages font face à des problèmes de relève, autant en ce qui concerne les membres – les titulaires des droits d'eau, qui ne font plus usage de leurs droits et qui ainsi se désintéressent de la gestion du consortage –, que des instances dirigeantes.

### ... et le futur ?

On le voit, les bisses et les consortages d'irrigation, dont certains ont fonctionné en continu pendant plus de 700 ans, faisant face aux aléas climatiques, économiques et politiques, peuvent être considérés comme un système de gestion durable de l'eau. Elinor Ostrom parle d'institutions «robustes» de gestion de l'eau. Mais ce système multiséculaire a également subi de profondes transformations, tant physiques qu'organisationnelles, au cours des dernières décennies. Parallèlement, ces canaux à vocation agricole ont été «récupérés» par les milieux touristiques et ont été intégrés dans l'offre touristique estivale, et même hivernale parfois (parcours en raquettes). Même s'ils sont peu nombreux, des problèmes liés à cette double utilisation des canaux peuvent survenir. Ils concernent essentiellement la responsabilité en cas de rupture, d'obstruction du canal ou encore d'accidents liés au cheminement le long des canaux.

Les bisses du Valais feront face à notre sens à trois enjeux principaux au cours des prochaines années. Le premier concerne la gestion des canaux et des infrastructures de distribution de l'eau. Nos investigations ont montré que dans de nombreux endroits, le fonctionnement des consortages n'est plus optimal. Le nombre important de droits d'usage non utilisés perturbe

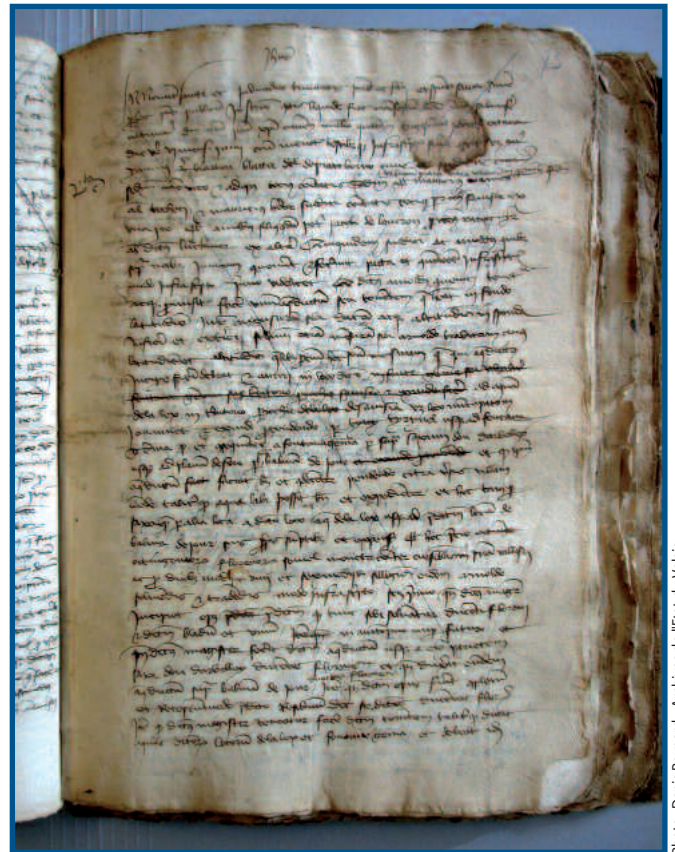


Photo: Denis Reynard - Archives de l'Etat du Valais

*Acte de construction du Torrent-Neuf de Savièse, 6 juin 1430*

la bonne gestion du canal et le manque de relève laisse planer un doute sur le dynamisme futur de ces institutions. Parfois, cela s'est soldé par une reprise de la gestion du bisse par l'administration communale, une tendance qui semble se dessiner dans plusieurs régions du Valais.

Le deuxième enjeu a trait à l'utilisation touristique des canaux. Les bisses constituent un atout important pour de nombreuses vallées. Mais, leur entretien est onéreux – de nombreux canaux sont parcourus quotidiennement par un gardien du bisse – et les risques d'accidents le long du canal ne sont pas à exclure. On pourrait s'attendre à la participation des milieux touristiques aux coûts de ces nouvelles prestations offertes par les bisses. Or, force est de constater qu'à de rares exceptions près, ces milieux peinent à participer aux coûts d'entretien. La mise en place de mécanismes financiers et de nouvelles institutions mixtes de gestion des canaux à forte vocation touristique nous semble essentielle pour garantir l'utilisation touristique à long terme des bisses.

Finalement, dans plusieurs régions de l'adret<sup>3</sup> valaisan, la ressource en eau se fait rare, alors que les besoins augmentent parallèlement à la croissance démographique. Une redéfinition – à la baisse – des droits d'eau des bisses n'est ainsi pas à exclure, ce qui met en évidence le fait que le bisse n'est plus une simple infrastructure hydraulique gérée de manière autonome, mais qu'il devrait s'inscrire dans une nouvelle politique de l'eau à l'échelle régionale.

*Emmanuel Reynard*

1 Le foehn est un vent chaud et sec soufflant dans les Alpes. En s'élevant en altitude, les masses d'air se déchargent de leur humidité sur un versant; sur le versant opposé, le vent sera chaud et sec.  
 2 Terme traditionnel qui désigne le document précisant la répartition des droits d'usages d'une ressource naturelle entre les différents membres d'un consortage (institution de gestion) ou d'une communauté.  
 3 Versant de montagne exposé au soleil.

## Pour en savoir plus

*Dubuis P.*, 1995. Bisse et conjoncture économique. Le cas du Valais aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, Actes du Colloque international sur les bisses. Sion, 15-18 septembre 1994, Annales Valaisannes, 39-46.

*Mariétan I.*, 1948. Les bisses. La lutte pour l'eau en Valais. Neuchâtel, Le Griffon.

*Ostrom E.*, 1990. Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action. Cambridge, Cambridge University Press, 280 p.

*Papilloud J.-H.*, 1999. L'épopée des bisses. Les Bisses du Valais. Sierre, Monographic, 11-117.

*Reynard E.*, 1995. L'irrigation par les bisses en Valais. Approche géographique, in: Les Bisses, Actes du Colloque international sur les bisses, Sion, 15-18 septembre 1994, Annales valaisannes, 70, 47-64.

*Reynard D.*, 2002. Histoires d'eau. Bisses et irrigation en Valais au XV<sup>e</sup> siècle. Lausanne, Cahiers lausannois d'histoire médiévale, n° 30, 252 p.

*Reynard E., Baud M.*, 2002. Les consortages d'irrigation par les bisses en Valais (Suisse). Un système de gestion en mutation entre agriculture, tourisme et transformation du paysage;

in: Aubriot O., Jolly G. (Eds.). Histoires d'une eau partagée. Provence, Alpes, Pyrénées, Aix, Presses de l'Université de Provence, 187-212.

*Reynard E.*, 2003. L'utilisation touristique des bisses du Valais; in: Vauterin G. (Ed.). Gli antichi canali irrigui dell'arco alpino, Aosta, Ed. Le Château, pp. 53-66.

*SAT*, 1993. Rapport Bisses / Suonen, Service de l'aménagement du territoire.

*SHVR*, 1995. Les Bisses, Actes du Colloque international sur les bisses. Sion, 15-18 septembre 1994, Annales Valaisannes, 70, 375 p.

*Vauterin G.*, 2003a. (Ed.). Gli antichi canali irrigui dell'arco alpino, Aosta, Ed. Le Château, 236 p.

*Vautier A.*, 1928. Au Pays des Bisses, Lausanne, Spes (réédition, Chapelle-sur-Moudon, Ketty & Alexandre, 1997).

### Emmanuel Reynard

est professeur ordinaire de géographie physique à l'Institut de géographie (IGUL) de la Faculté des géosciences et de l'environnement de l'Université de Lausanne.



Il y enseigne notamment la géographie physique, la géomorphologie et la gestion de l'eau dans les Alpes. Titulaire d'une thèse sur la gestion patrimoniale et intégrée des ressources en eau dans les stations touristiques de montagne, il poursuit actuellement des travaux de recherche axés principalement sur la cartographie géomorphologique, sur l'évaluation du paysage, le monitoring du pergélisol de montagne et la gestion des ressources en eau dans les Alpes. Ce dernier domaine de recherche s'articule autour des problèmes de gestion concertée de la ressource et de gestion des risques naturels liés à l'eau (rôle des droits de propriété et des politiques publiques sur la gestion durable de la ressource, utilisation touristique et auto-gestion locale des bisses du Valais, etc.).

Les travaux de l'institut s'orientent actuellement sur les problèmes de paysages liés à l'eau et de gestion de crises hydrologiques.

*Toutes les photos sont d'Emmanuel Reynard sauf autre mention.*



*La présence de bisses influence la végétation : traces de deux bisses sur le versant dominant les communes de Varone et Salquenen.*





Photo: Bernard Bissat

La prise d'eau sur le Boiron

Ce canal a joué un rôle fondamental pour le développement de l'agriculture à Saint-Prex ainsi qu'un rôle artisanal et industriel non négligeable puisqu'il a permis de mouvoir des moulins, des scieries, un battoir, une forge et une chocolaterie jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. On notera encore que ses eaux alimentent également plusieurs fontaines du village. Le bief constitue donc un bel exemple de gestion communautaire des eaux dans le contexte moderne et urbain d'aujourd'hui.

#### Situation:

Le Bief naît d'une prise d'eau dans le Boiron située près de « Bois Billens », environ 2 km au nord-ouest du village de Saint-Prex. Ce canal de terre d'environ 80 cm de large suit parallèlement le Boiron en rive droite jusqu'au lieu-dit « Les Iles », juste avant de franchir l'autoroute dans un canal couvert au-dessous d'un trottoir. Le bas de son parcours jusqu'au bourg de Saint-Prex s'est vu progressivement enterré suite à l'urbanisation croissante.

Olivier Goy, ASL

*NB: les informations ci-dessus sont tirées de documents aimablement mis à notre disposition par M. René Jacot, secrétaire de la Société des eaux d'irrigation de Saint-Prex et membre de l'ASL.*

1 Catherine Santschi, historienne, citée dans « Le Bief », brochure de la série « Les mémoires de l'horloge » éditée par la Commune de Saint-Prex, juin 2000, p. 2

2 Brochure « Le Bief », p. 5, op cit.



Photo: Olivier Goy

Passage du Bief par dessus l'autoroute



## Aidez-nous!

# Augmentez nos moyens en faisant adhérer parents et amis à l'ASL. Plus nous sommes nombreux, plus notre avis compte!

#### Les membres français

peuvent régler leur cotisation par virement bancaire ou chèque

**ASL, 6 rue de la Patinerie, 74200 Thonon**

Cotisations en €: individuel 35.-, famille/entreprise 60.-, junior 15.-, soutien dès 80.-, ami du lac dès 200.-, compagnon du lac dès 500.-, mécène dès 1000.-

RIB: ASL, Société générale, Thonon-les-Bains 30003/00104/00037261415/48

Peut-être  
avez-vous oublié  
de régler votre  
cotisation  
ou souhaitez-vous  
faire un don  
exceptionnel?

## Utilisez ce bulletin!

Association  
**ASL**  
pour la Sauvegarde du Léman